

1.1. L'hygiène en élevage Bovin

1.1.1. Les exigences de construction

Le bâtiment d'élevage doit d'abord assurer au bétail des conditions optimales de développement. Il doit en second lieu apporter des solutions satisfaisantes à l'éleveur, pour l'essentiel des tâches à effectuer, garantissant une meilleure productivité et un travail plus facile. Les caractéristiques des nouveaux équipements d'élevage doivent donc être appréciées à la fois en qualité de logement des animaux, et en qualité d'outil et d'espace de travail.

1.1.1.1. Logement des animaux

L'élevage est fondé sur le développement d'une matière vivante. Grâce aux recherches et expérimentations en biologie, génétique et science vétérinaire, la connaissance des conditions optimales de croissance a considérablement progressé. Simultanément, des inventions techniques traduites par des normes ou par des modèles-types permettent des adaptations plus fines aux exigences des animaux et l'amélioration de leurs performances. Les nouveaux bâtiments sont édifiés et aménagés de manière à réduire les pertes par mortalité, à favoriser la qualité des produits, à minimiser le gaspillage de nourriture, donc à accroître les rendements. Ils doivent garantir de bonnes conditions microclimatiques. La température de l'air exerce une action directe sur l'appétit et sur l'indice de consommation : contrôler la température revient à éviter de consommer de la nourriture pour compenser les variations thermiques. Une bonne isolation est donc essentielle et une bonne aération est nécessaire. La ventilation statique est la plus pratiquée, les systèmes dynamiques étant coûteux et d'un fonctionnement délicat.

Ces divers bâtiments doivent garantir aussi une hygiène satisfaisante. Celle-ci est favorisée par le choix de matériaux aisément lavables et par toute solution limitant l'accumulation de quantités importantes de déchets et facilitant leur évacuation fréquente et régulière. Ils doivent assurer le confort et le repos du bétail, ainsi que de bonnes conditions d'alimentation. Dans le cas des vaches laitières ou de bovins à l'engraissement, la stabulation libre fournit les meilleures solutions. Grâce à une bonne aération les animaux résistent mieux aux épizooties; grâce aux possibilités d'exercice les blessures ou malformations sont fort rares avec des vêlages plus faciles.

L'image du hangar monobloc éclate lorsqu'on découvre l'espace intérieur divisé, selon un découpage précis, en un nombre variable de parties, affectées chacune à des

fonctions spécialisées. Forme complémentaire de la spécialisation plus ancienne, en vertu de laquelle on dispose d'étables séparées pour l'élevage des vaches laitières, des veaux, des bovins à l'engrais, la mise bas et l'engraissement.

1.1.1.2. L'outil de travail

Les découpages et spécialisations de l'espace du bâtiment trouvent leur justification principale lorsque l'on considère les équipements en qualité d'outil pour l'éleveur. La nécessité d'accroître la productivité, le désir de réduire la pénibilité et la durée du travail, comme le souci de la qualité et des rendements sont à la source des efforts d'investissement consentis par les agriculteurs pour la mécanisation des opérations aisément mécanisables comme le matériel de traite, de transport ou destiné à la préparation des aliments.

Sachant que les progrès dans une étable, sont d'abord mesurables dans les opérations de traite car les gains de temps dépendent du degré de mécanisation, et soulignent l'impossibilité de dissocier type de bâtiment, mode de traite et effectifs d'animaux. Les progrès sont mesurables aussi dans les opérations de nettoyage. Pour y parer, s'agissant tant du raclage, que du stockage du fumier, divers systèmes mécaniques sont utilisables dans les étables récentes. Ce sont, d'une part les rabots poussés par un tracteur, ou les raclettes manœuvrables à la main et, d'autre part les évacuateurs automatiques (modèle à rampe, ou chaînes sans fin) qui déposent directement les déjections sur le tas de fumier ou dans une fosse.

Pour l'affouragement, les chaînes d'alimentation peuvent assurer la mécanisation du transport des aliments et celle de leur dosage avec un transport couramment mécanisé (motoculteurs transporteurs pour le foin, convoyeurs pour l'ensilage).

1.1.1.3. L'espace de travail

Les bâtiments d'élevage se présentent comme des équipements fonctionnels, devant permettre une bonne organisation du travail dans les conditions technologiques du moment. D'où l'attention apportée au plan général du bâtiment, l'enchaînement des tâches en séquences de travail ordonnées grâce au rapprochement de postes complémentaires, au regroupement d'opérations de même nature et à la spécialisation des postes de travail. Ces bâtiments doivent former un cadre de travail sain et agréable selon un mode d'intégration lié au monde de la technique et de la modernité.

1.1.2. Conduite sanitaire des nouveaux arrivants

L'application des règles d'hygiène empêche les maladies de faire leur apparition au sein du troupeau. La prophylaxie, ou l'ensemble des méthodes de prévention, se justifie en tout premier lieu sur le plan économique.

En effet, certains éleveurs déboursent beaucoup d'argent chaque année, en soins vétérinaire (mortalité, coûts des traitements, perte de production, retard de croissance, perte de qualité, présence de résidus de médicaments...). Pour réduire le risque d'introduction de maladie dans un troupeau, on peut suivre deux stratégies :

La première condition d'hygiène consiste à ne pas introduire dans son troupeau de sujets achetés à l'extérieur c'est-à-dire incorporé que les animaux nés à la ferme et empêcher les animaux d'entrée en contact avec les animaux des voisins et de recourir à l'insémination artificielle et de ne pas participer à aucun concours et exposition avec une strict interdiction de toute forme de visite pour les étranger de la ferme.

La deuxième stratégie consiste à l'application de la quarantaine. La quarantaine est un délai de surveillance et d'isolement des animaux nouvellement acquis.

Pour une bonne quarantaine, utiliser des aires séparées de logement et d'affouragement et empêcher les contacts physiques avec d'autres bovins et que le reste du troupeau n'entre pas en contact avec le fumier venant de la zone d'isolement.

La quarantaine peut durer 21 à 30 jours dans laquelle on observe et on examine les animaux, faire des tests de dépistage et de ne traire les femelles isolées qu'en dernier.

Donc pour la quarantaine il faut un espace clos, à l'écart des animaux de l'exploitation (limiter les échanges directs et indirects) et à l'arrivée des animaux, chaque animal est contrôlé par le vétérinaire avec un examen clinique et examen complémentaire par des prélèvements sanguins qu'il adresse au laboratoire et durant cette période l'éleveur surveille attentivement les animaux (leur comportement, signes de maladie en incubation ou masqués...).

1.1.3. Désinfection des locaux

La désinfection est une opération qui permet de détruire les agents infectieux (élimination des microorganismes et inactivation de virus) à l'aide de produits chimiques ou d'agents physiques.

Dans le cadre de la lutte contre les maladies réputées contagieuses, la désinfection est obligatoire et intervient après le départ ou l'abattage des animaux. Elle a pour but l'assainissement des locaux de manière à permettre la réintroduction de nouveaux animaux.

Une fois les animaux et les équipements démontables sortis des locaux, les aliments, les déjections et les litières sont enlevés (raclage des sols), le bâtiment dépoussiéré et les installations électriques protégées. Il est possible de procéder au trempage des locaux et du matériel par l'eau à basse pression pendant 3 à 5 heures. Un lavage à l'aide d'un détergent participe au décollage des souillures, puis un rinçage à l'eau claire de façon à éliminer toute trace de produit avec l'aide d'une brosse et de nettoyeur haute pression.

La désinfection proprement dite se fait par des agents physiques (vapeur d'eau) ou chimique sur toutes les surfaces de haut en bas (plafond, murs et sol) et le choix du désinfectant doit se porter sur un produit homologué (en cas de MRLC).

L'ensemble des opérations de nettoyage et de désinfection nécessite de s'assurer de la protection des opérateurs. Donc la sécurité des utilisateurs ne doit en aucun cas être négligée, le port d'équipements de protection complets, de gants, de lunettes de sécurité et de masques.

1.1.4. Hygiène de la traite

La traite doit s'effectuer dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort. Les mesures d'hygiène à appliquer en cours de traite, les pratiques de traite, le nettoyage et la maintenance des équipements de traite conditionnent directement la qualité et la quantité du lait produit ainsi que la santé des mamelles.

- Avant la traite : Différent microorganismes peuvent se localiser sur la peau des mamelles qui sont capables de contaminer le lait. Pour diminuer cette présence microbienne il faut réaliser un lavage énergétique des trayons avec une eau tiède additionnée de savon suivi d'un essuyage ou l'utilisation de lavette individuelle ou l'application d'une solution désinfectante et essuyage papier.

-
- En cours de traite : la pose des gobelets doit se faire juste après le nettoyage des trayons avec surveillance permanente pour éviter tous glissement.
 - Après la traite : Utilisation de produits désinfectants par un trempage ou pulvérisation sur les trayons
 - Nettoyage de la machine à traire : le nettoyage comporte 3 phases ; un prélavage à l'eau tiède pour une première élimination de la majorité des éléments organiques ; un nettoyage par un alcalin chloré (détergent + désinfectant) et un acide (détartrant) en alternance.
 - Un rinçage final réalisé à l'eau froide pour éliminer toute trace de produit de nettoyage.
 - Nettoyage du bloc de traite : la salle de traite et l'aire d'attente doivent être nettoyées après chaque traite pour éviter les contaminations du milieu ambiant, avec des contrôles et un entretien des installations de traite.